

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 4 OCTOBRE 2021 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

Membre(s) du conseil présent(s)

M. Jean-François Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Florian Pelletier,
M. Pascal Bernier, M. Raymond Caron, M. Jean Lacerte.

Membre(s) du conseil absent(s)

Siège no. 3 vacant

Tous formant quorum sous la présidence de M. Jean-François Pelletier, maire.
Mme Marie Joannisse, secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue de
M. Jean-François Pelletier.

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2. Adoption de l'ordre du jour – 4 octobre 2021

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour
l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du
jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la
présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par
M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents :

269-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

2.1 Avis de motion – Félicitations et condoléances – M. Jean-Pierre Caron

ATTENDU QUE M. Jean-François Pelletier, maire, fait mention du travail rendu
et donne ses condoléances à la famille de M. Jean-Pierre Caron, décédé le
18 septembre dernier;

ATTENDU QUE M. Caron a été maire de L'Islet-sur-Mer pendant 25 ans et qu'il
s'est impliqué dans sa communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Pascal
Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

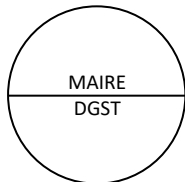
270-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet installera une pierre commémorative en
l'honneur de M. Jean-Pierre Caron dans le secteur du camping.

3. Adoption du procès-verbal – 7 septembre 2021

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour
l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit
procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture
lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

271-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

4. Adoption du procès-verbal – 21 septembre 2021

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

272-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

INFORMATION DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION

5. Suivi des membres du conseil

M. Jean Lacerte demande de mettre ce point à la fin de la séance.

6. Suivi de la direction générale

Mme Marie Joannisse, directrice générale secrétaire-trésorière fait mention des accomplissements, présentés ci-bas, effectués par le conseil actuel de 2017 à 2021 et félicite les membres du conseil pour le travail effectué durant leur mandat :

• Règlements adoptés :	41
• Résolutions adoptées :	1 486
• Demandes d'accès à l'information :	19
• Avis publics publiés :	125
• PIIA :	92
• Nouvelles constructions via PIIA :	17
• Nouvelles constructions avec ou sans PIIA :	199
• Permis émis :	1 813

7. Correspondances diverses

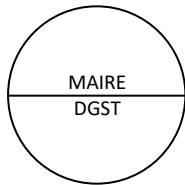
La municipalité n'a reçu aucune correspondance.

GESTION ET ADMINISTRATION

8. Octroi de contrat – Vérification comptable 2021-2022-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a formulé des demandes de soumissions pour la vérification comptable et la préparation des états financiers pour les années 2021, 2022 et 2023;

ATTENDU QUE la municipalité a invité 2 soumissionnaires et qu'elle a reçu 1 soumission;



ATTENDU le résultat des soumissions :

Vérification Raymond Chabot Grant Thornton	2021	2022	2023
	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année
Municipalité de L'Islet	12 650 \$	13 285 \$	13 950 \$
Reddition de compte exigée dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier et Recyc-Québec	1 500 \$	1 575 \$	1 655 \$
Assistance aux dossiers 4 h x 120 \$	480 \$	495 \$	510 \$
Total	14 630 \$	15 355 \$	16 115 \$

ATTENDU QU'en vertu de l'article 936.0.1.1 du Code municipal, le soumissionnaire retenu est celui ayant obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé au soumissionnaire de réduire ces prix soumissionnés et que l'entreprise a accordé une réduction de 1 500 \$ sur les trois ans, soit 500 \$ par année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

273-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat de vérification comptable 2021 à la compagnie Raymond Chabot Grant Thornton, et ce, au montant de 14 130 \$ plus taxes.

QUE la Municipalité de L'Islet retournera en appel d'offres pour les prochaines années.

9. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement sur l'utilisation de l'eau potable

Un avis de motion est donné par M. Pascal Bernier pour l'adoption ultérieure du règlement intitulé « Règlement sur l'utilisation de l'eau potable ».

10. Présentation du projet de règlement sur l'utilisation de l'eau potable

Une présentation du projet de règlement sur l'utilisation de l'eau potable est faite par Mme Marie Joannisse.

10.1 Dépôt du projet de règlement sur l'utilisation de l'eau potable

Le projet de règlement sur l'utilisation de l'eau potable est déposé.

11. Soutien aux transporteurs en vrac de Montmagny-L'Islet

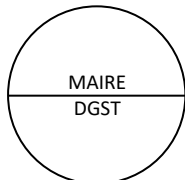
M. Pascal Bernier, conseiller, se retire des discussions et de la prise de décision sur ce point.

ATTENDU la demande reçue de la part des transporteurs en vrac de Montmagny-L'Islet;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir et de prioriser les transporteurs en vrac de notre région lors de travaux dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

274-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet souhaite que les transporteurs en vrac de la région soient priorités lors de travaux dans la municipalité.



12. Promotion du superviseur des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE lors de l'embauche du superviseur des travaux publics, les tâches de superviseur lui avaient été assignées;

CONSIDÉRANT QUE depuis son embauche, M. Bruno Chouinard a voulu démontrer l'évolution de son emploi par l'ajout de tâches et responsabilités accrues;

EN CONSÉQUENCE, il est majoritairement résolu par tous les membres du conseil présents :

275-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet a convenu de reporter ce point à une prochaine séance.

QUE M. Jean Lacerte recommande aux élus récemment élus de considérer la promotion de M. Bruno Chouinard à titre de directeur des travaux publics.

12.1 Avis de motion pour l'adoption ultérieure d'un règlement concernant le poste de directeur des travaux publics

Un avis de motion est donné par M. Jean Lacerte pour l'adoption ultérieure d'un règlement concernant le poste de directeur des travaux publics.

12.2 Dépôt du projet de règlement concernant le poste de directeur des travaux publics

Le projet de règlement concernant le poste de directeur des travaux publics est déposé par M. Jean Lacerte.

13. Fin de probation – Madame Marie Joannisse, directrice générale secrétaire-trésorière

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Municipalité de L'Islet souhaitent mettre fin à la probation de Mme Marie Joannisse, directrice générale secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

276-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet mentionne que la probation de Mme Marie Joannisse, directrice générale secrétaire-trésorière est désormais terminée.

QU'il est demandé que la directrice générale secrétaire-trésorière se rapporte aux membres du conseil et non uniquement au maire.

QUE Mme Joannisse rende compte des projets demandés et approuvés par le conseil.

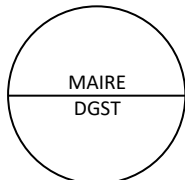
URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

14. Demande de projet de PIIA – 139, chemin des Pionniers Est

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande d'un projet de PIIA consistant à l'implantation d'un panneau d'affiche (enseigne) pour un établissement d'hébergement touristique dénommé le « Gîte Pionnier » qui offrirait une capacité de 3 chambres (nombre d'unités offertes). Concernant la mention « Gîte Pionnier » sur le panneau, les lettres seront écrites en feuille d'or. Le reste des matériaux de l'enseigne sera en bois;

ATTENDU QUE les couleurs et les matériaux du panneau d'affiche s'harmonisent avec le style architectural du bâtiment principal existant;

ATTENDU QUE la forme, les dimensions et l'éclairage du panneau d'affiche s'harmonisent avec les autres éléments architecturaux du bâtiment;



ATTENDU QUE le panneau d'affiche sera accroché et fixé sur un des supports de la galerie (en avant) de la résidence;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité d'accepter le projet de PIIA tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

277-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet accepte le projet de PIIA comme recommandé par le CCU.

15. Demande de projet de PIIA – 462, chemin des Pionniers Ouest

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande d'un projet de PIIA consistant à la rénovation d'une étable existante visant à la transformer en une chèvrerie. Les travaux consistent à soulever le bâtiment de 3pi afin de permettre une accumulation du fumier sur litière dans les parcs des animaux, effectuer le bétonnage de nouvelles fondations de la bâtisse, démolir l'appentis en tôle sur la façade est du bâtiment et installer 4 portes extérieures, dont 1 porte double (garage) blanche en acier sur la façade est, 2 portes blanches simples en acier sur la façade nord et 1 porte blanche simple en acier sur la façade sud). Concernant les 2 portes de garage sur la façade est, il s'agit des portes de garage standard en fibre de verre plat avec une placage en bois afin d'imiter la porte de la grange. Toutes les portes seront de couleur blanche et en acier avec un contour en bois. La toiture ne sera pas concernée par la rénovation et ne sera pas peinte;

ATTENDU QUE les couleurs et les matériaux proposés dans le cadre de la rénovation de l'étable s'harmonisent avec le style architectural du bâtiment existant;

ATTENDU QUE les matériaux des portes de l'étable rénovée s'harmonisent avec ceux de la porte de la grange existante;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité d'accepter le projet de PIIA en exigeant que les portes soient de couleur verte avec un cadrage (moulure) d'une largeur de 6 po en bois. Le revêtement extérieur des murs doit s'harmoniser avec le reste du bâtiment. Le CCU suggère de peindre les nouvelles fondations du bâtiment en couleur grise identique au reste du revêtement et favoriser, si possible, l'implantation de portes en bois massif et non en acier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

278-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet accepte le projet de PIIA comme recommandé par le CCU.

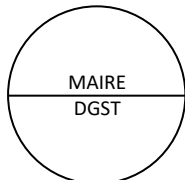
16. Approbation – Plan de prolongement de l'avenue du Héron

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder au prolongement de l'avenue du Héron;

ATTENDU QU'un plan du prolongement a été présenté aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

279-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet approuve le plan de prolongement de l'avenue du Héron, et ce, comme présenté.



17. Autorisation signature – Acte de vente lot 4 790 800 – 6, avenue du Héron

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire vendre le terrain situé au numéro 6, avenue du Héron portant le numéro 4 790 800 du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de L'Islet;

ATTENDU QU'une offre d'achat a été signée par Mme Johanne Lemay le 21 juillet 2021;

ATTENDU QUE le prix de vente a été consenti pour VINGT MILLE DOLLARS (20 000,00\$) plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

280-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la vente du lot 4 790 800 à Mme Johanne Lemay pour le montant de vingt mille dollars (20 000,00\$) plus les taxes;

QUE la Municipalité de L'Islet approuve le projet d'acte de vente, le mémoire des répartitions et l'état des recettes et débours du vendeur tel que préparé par Me Stéphanie Allard, notaire;

QUE la Municipalité de L'Islet autorise Sonia Tousignant, secrétaire et adjointe, à signer ledit acte de vente, mémoire des répartitions et état des recettes et débours du vendeur et tout autre document accessoire à cette transaction.

18. Participation de la Municipalité au programme PSMMPI-1a

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec propose aux MRC et municipalités de participer au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI);

ATTENDU QUE le volet 1a dudit programme vise la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée et s'avère intéressant pour les propriétaires de la municipalité ayant un bâtiment patrimonial classé, cité ou visé par une mesure de protection de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, notamment un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a déjà un inventaire patrimonial des bâtiments d'intérêts sur son territoire et que plusieurs de ceux-ci sont identifiés avec une valeur patrimoniale supérieure à la moyenne;

ATTENDU QUE les montants investis par la Municipalité de L'Islet seront réservés spécifiquement aux propriétaires de la municipalité;

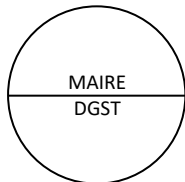
ATTENDU QUE la MRC de L'Islet devra présenter une demande d'aide au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du volet 1a du PSMMPI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

281-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet s'engage auprès de la MRC de L'Islet à contribuer pour un montant de 20 000 \$ par année pour les années 2022, 2023 et 2024, pour une contribution totale de 60 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) - Volet 1a) Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée.

19. Participation de la Municipalité au programme PSMMPI-1b

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec propose aux MRC et municipalités de participer au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI);



ATTENDU QUE le volet 1b dudit programme vise la restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale classée au sens de la Loi sur le patrimoine culturel et s'avère intéressant pour la municipalité;

ATTENDU QUE la chapelle des Marins et la salle des Habitants sont deux bâtiments patrimoniaux de la Municipalité de L'Islet classés au sens de la Loi sur le patrimoine culturel;

ATTENDU QUE les montants investis par la Municipalité de L'Islet seront réservés spécifiquement à ces deux bâtiments;

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet devra présenter une demande d'aide au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du volet 1b du PSMMPI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 282-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet s'engage auprès de la MRC de L'Islet à contribuer pour un montant total de 50 000 \$ pour l'année 2022 seulement dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) - Volet 1b) Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale.

20. Mandat pour la vente du lot 4 790 789 – 8, avenue de la Perdrix

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet veut vendre le lot 4 790 789;

ATTENDU QU' une offre d'achat a été faite par Mme Jasmine Tremblay et M. Steven Bélanger-Théberge;

ATTENDU QU' aucune condition spéciale n'est apportée à l'offre d'achat/vente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 283-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet mandate le maire et la directrice générale secrétaire-trésorière, à signer l'acte notarié nécessaire pour effectuer la vente du terrain no 4 790 789 entre la Municipalité de L'Islet et Mme Jasmine Tremblay et M. Steven Bélanger-Théberge pour un montant de 20 000 \$ plus taxes.

21. Nouvelle soumission étude géotechnique – Parc commercial et industriel

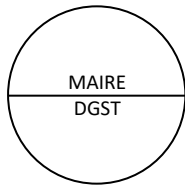
ATTENDU QUE lors de la séance du 2 août dernier (211-08-2021), le conseil octroyait le contrat pour l'étude géotechnique du Parc commercial et industriel à LER inc.;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à LER inc. une nouvelle soumission avec ajustement des prix;

ATTENDU QUE la nouvelle soumission de LER inc. s'élève à 23 484.13 \$ plus taxes pour les 12 forages;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 284-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat d'étude géotechnique pour le Parc commercial et industriel L'Islet-Nord à LER inc. pour la somme totale de 23 484.13 \$ plus taxes pour 12 forages.



22. Amendement de la résolution 247-09-2021 – Autorisation d'achat de terrains – rue des Bois-Francis

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a mandaté le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'acte notarié nécessaire pour l'achat de partie des lots 6 405 349, 6 405 350, 2 938 821 et 2 938 822 afin de prolonger la rue des Bois-Francis;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite également acquérir les lots 2 938 819 et 2 938 820 pour le prolongement de la même rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

285-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet amende la résolution 247-09-2021 en y ajoutant les lots 2 938 819 et 2 938 820.

QUE la Municipalité de L'Islet mandate le maire et la directrice générale secrétaire-trésorière, à signer l'acte notarié nécessaire pour effectuer l'achat de partie des lots 2 938 819 et 2 938 820 entre la Municipalité de L'Islet et le propriétaire actuel pour un montant de 1.50 / m² plus taxes.

23. Octroi de contrat – Arpentage des terrains pour le prolongement de la rue des Bois-Francis

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire procéder à l'arpentage des terrains qui serviront au prolongement de la rue des Bois-Francis (création de 8 lots);

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la municipalité a invité 2 soumissionnaires et qu'elle a reçu 1 soumission;

ATTENDU QUE la soumission d'Arpentage Côte-du-Sud inc. est valide et qu'elle est la seule, pour la somme de 550 \$ plus taxes par lot créé en y ajoutant les frais de cadastre d'environ 450 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

286-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat d'arpentage des terrains qui serviront au prolongement de la rue des Bois-Francis pour la somme de 550 \$ plus taxes par lot créé en y ajoutant les frais de cadastre d'environ 450 \$ à Arpentage Côte-du-Sud inc.

24. Cotisation stagiaire à l'Ordre des urbanistes du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à une cotisation stagiaire à l'Ordre des urbanistes du Québec pour M. Yannick Bourque, conseiller en urbanisme;

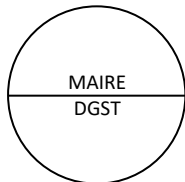
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

287-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la cotisation stagiaire à l'Ordre des urbanistes du Québec pour M. Yannick Bourque, conseiller en urbanisme, pour la somme de 176.50 \$ plus taxes pour le restant de l'année 2021 jusqu'à la fin de mars 2022.

25. Mandat pour la vente du lot 2 938 995

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet veut vendre le lot 2 938 995;

ATTENDU QU'une offre d'achat a été faite par PRB immobilier inc.;



ATTENDU QUE les conditions suivantes sont indiquées à l'acte notarié :

- Le proposant-acquéreur devient propriétaire lors de la signature de l'acte de vente.
- Le proposant-acquéreur assumera tous les frais liés aux taxes, etc. qui seront établies lors de la signature de l'acte de vente.
- Le vendeur s'engage à construire une rue municipale alimentée par les services d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, d'Hydro-Québec et de télécommunication d'ici le 1er mai 2022. Le vendeur s'engage à ce qu'il y ait 3 entrées de service de manière à alimenter 3 immeubles de 6 logements. Dans le cas où il est impossible pour la municipalité de respecter la date du 1er mai 2022, la municipalité s'engage à réaliser des travaux de branchement de services temporaires à leurs frais pour la date du 1er mai 2022 en attente du prolongement de réseau.
- Le vendeur s'engage à aménager, à leurs frais, un chemin carrossable temporaire à l'emplacement de la future rue de manière à ce que puisse accéder au terrain d'ici le 1er novembre 2021. Le chemin devra être fait de manière à ce qu'on puisse avoir accès avec des camions pour réaliser les travaux de construction et qui puisse résister à la période du dégel.
- Le vendeur s'engage à lotir à leurs frais les terrains selon les plans d'arpentage élaborés de manière à rendre possible la construction de 3 immeubles de 6 logements avec leur stationnement et selon les plans approuvés par l'acheteur.
- Le vendeur s'engage à faire installer des bornes au limite de chaque lot et au frais du vendeur.
- Le vendeur s'engage à offrir les services de déneigement et collecte des ordures dans la rue à partir du 1er mai 2022.
- Le vendeur s'engage à ce que le pavage et les chaînes de rue soient faites dans la rue devant les immeubles d'ici décembre 2024.
- Le vendeur s'engage à fournir à l'acheteur le niveau final de la rue ainsi que le niveau des entrées de services par rapport au niveau de la mer ou toute autre repère fixe d'ici le 1er novembre 2021.
- Le vendeur s'engage à ce que la demande de lotissement se fasse rapidement de manière à pouvoir envoyer la demande de lotissement au plus tard le 8 octobre 2021. Une fois la demande envoyée au gouvernement, les délais pour que le plan de lotissement soit officialisé est de 4 semaines.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents (retrait de M. Pascal Bernier) :

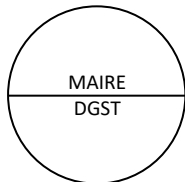
288-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet mandate le maire et la directrice générale secrétaire-trésorière, à signer l'acte notarié nécessaire pour effectuer la vente du lot 2 938 995 entre la Municipalité de L'Islet et PRB immobilier inc.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

26. Délégation d'embauche – Préposés à la patinoire pour la saison 2021-2022

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a besoin de préposés à la patinoire pour la saison 2021-2022;

ATTENDU QUE la Municipalité L'Islet accorde une priorité aux employés qui ont travaillé pour elle durant les dernières années;



ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 289-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet délègue l'embauche de préposés à la patinoire pour la saison 2021-2022 à la direction générale.

27. Autorisation d'achat d'une souffleuse pour l'anneau de glace

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite faire l'acquisition d'une deuxième souffleuse pour le déneigement de l'anneau de glace;

ATTENDU QUE la Municipalité possède actuellement une souffleuse à la patinoire du Centre récréatif Bertrand-Bernier, mais que l'achat d'une deuxième permettrait de maximiser le temps des employés et de minimiser le danger de bris lors des différents transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 290-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'achat d'une souffleuse pour l'anneau de glace, et ce, pour la somme de 4 674 \$ plus taxes.

VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS

28. Autorisation de paiement du décompte progressif #1 – Réfection de conduites de la 3e, la 4e et la 7e Rue, 6e Avenue Nord et chemin de la Petite-Gaspésie

M. Pascal Bernier, conseiller, se retire des discussions et de la prise de décision sur ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu le décompte progressif numéro #1 d'un montant de 25 997.42 \$ plus taxes concernant le projet de réfection de conduites de la 3e, la 4e et la 7e Rue, la 6e Avenue Nord et le chemin de la Petite-Gaspésie;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie EMS recommande le paiement entier de ce décompte et juge que l'avancement des travaux justifie le paiement de ce montant;

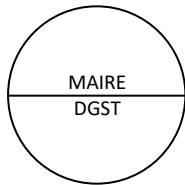
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 291-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement du décompte progressif #1 pour le projet de réfection de conduites de la 3e, la 4e et la 7e Rue, la 6e Avenue Nord et le chemin de la Petite-Gaspésie, pour la somme de 25 997.42 \$ à Michel Gamache et Frères inc.

29. Rectification – Octroi de contrat – Travaux de réfection et de prolongement aqueduc chemin des Pionniers Ouest et chemin de la Petite-Gaspésie, 3e, 4e, 7e Rue et 6e Avenue Nord

M. Pascal Bernier, conseiller, se retire des discussions et de la prise de décision sur ce point.

ATTENDU QUE lors de la séance du 7 septembre dernier (254-09-2021), le conseil octroyait le contrat de travaux de réfection et de prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin des Pionniers Ouest, le chemin de la



Petite-Gaspésie, la 3^e, 4^e et 7^e Rue, la 6^e Avenue Nord et le chemin de la Grève à la compagnie Michel Gamache et Frères inc.;

ATTENDU QUE la Municipalité désire rectifier l'information en mentionnant qu'elle ne souhaite pas procéder aux travaux sur le chemin de la Grève;

ATTENDU QUE la soumission de Michel Gamache et Frères inc. passe de 2 925 999 \$ plus taxes (avec le chemin de la Grève) à 2 806 216.57 \$ plus taxes (sans le chemin de la Grève);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

292-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet rectifie l'octroi de contrat pour les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc en mentionnant que le chemin de la Grève ne fera pas partie de ces travaux.

QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc mentionnés ci-haut à Michel Gamache et Frères inc., pour la somme de 2 806 216.57 \$ plus taxes (excluant le chemin de la Grève).

30. Octroi de contrat – Sel à déglacage

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire procéder à l'acquisition de sel à déglacage;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la municipalité a invité 4 soumissionnaires et qu'elle a reçu 3 soumissions;

Somavrac C.C.	Sel Warwick inc.	Compass Minerals Canada Corp.
Prix avec transport		
116.20 \$ / tonne	97 \$ / tonne	111.79 \$ / tonne

ATTENDU QUE la soumission de Sel Warwick inc. est valide et qu'elle est la plus basse, pour la somme de 97 \$ / tonne plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

293-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat d'acquisition de sel à déglacage pour la somme de 97 \$ / tonne plus taxes à Sel Warwick inc.

31. Octroi de contrat – Déneigement du poste de chloration – 426, chemin des Pionniers Est

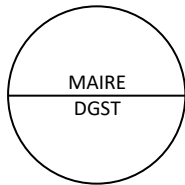
ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à l'octroi de contrat pour le déneigement du poste de chloration situé au 426, chemin des Pionniers Est;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une soumission à Multi-Services E. C. inc. étant donné que le contrat de déneigement d'une citerne dans le même secteur a été octroyé à la séance du 7 septembre dernier à cette entreprise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

294-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat de déneigement du poste de chloration situé au 426, chemin des Pionniers Est à Multi-Services E. C. inc., et ce, de la manière suivante :

- 2021-2022 : 450 \$ plus taxes



- 2022-2023 : 500 \$ plus taxes
- 2023-2024 : 550 \$ plus taxes

PARCS, MOBILIERS ET IMMEUBLES

32. Octroi de contrat – Réfection de la toiture de la caserne

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire procéder à la réfection de la toiture de la caserne;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la municipalité a invité 9 soumissionnaires et qu'elle a reçu 1 soumission;

Nom du soumissionnaire	Option 1 Bardeau d'asphalte	Option 2 acier	Option 3 acier de couleur
Construction Langis Normand inc.	24 899 \$	33 279 \$	36 038.75 \$

ATTENDU QUE la soumission de Construction Langis Normand inc. est valide et qu'elle est la seule;

ATTENDU QUE la compagnie Construction Langis Normand inc. mentionne que les solins actuels de la caserne sont en bons états et que la municipalité économiserait 1 005.10 \$ avant taxes si elle ne les refait pas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

295-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat de réfection de la toiture de la caserne en acier de couleur pour la somme de 35 033.65 \$ plus taxes (incluant le crédit pour les solins) à Construction Langis Normand inc.

QUE la couleur de l'acier choisie pour la toiture de la caserne devra être semblable à celle utilisée sur d'autres bâtiments municipaux.

QUE l'affectation du surplus accumulé Incendie sera utilisé pour payer la dépense.

MATIÈRES RÉSIDUELLES ET INFRASTRUCTURES EAU

Nil.

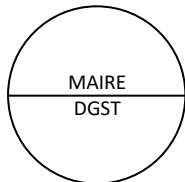
SANTÉ ET SÉCURITÉ CIVILE

33. Adoption du code de déontologie du service de la sécurité incendie

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite adopter le code de déontologie des membres du service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

296-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le code de déontologie du service de la sécurité incendie de L'Islet, et ce, comme présenté.



34. Autorisation de signature – Entente intermunicipale de service mutuel d'entraide – Service de la sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Pocatière et les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Onésime-d'Ixworth et Saint-Roch-des-Aulnaies, ci-après appelées « les municipalités partenaires » ont signé, le 17 septembre 2007, une entente intermunicipale de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Pocatière a signé des ententes d'entraide mutuelle pour la sortie du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, avec les municipalités de Sainte-Louise, le 26 mai 2009, Saint-Damase-de-L'Islet, le 19 septembre 2007, et Saint-Jean-Port-Joli, le 24 septembre 2007, lesquelles ententes sont toujours en vigueur et applicables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies avait conclu de pareilles ententes pour son service de sécurité incendie avec les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli, le 10 avril 2012, de Saint-Aubert, le 29 avril 2015, de L'Islet et de Sainte-Louise, le 7 avril 2015, de Saint-Cyrille-de-Lessard, le 17 avril 2015, et de Saint-Damase-de-L'Islet, le 30 août 2011, lesquelles ententes, compte tenu de la dissolution dudit service de sécurité incendie de Saint-Roch-des-Aulnaies, ne sont pas applicables pour la sortie du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Aubert, Saint-Cyrille-de-Lessard, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Louise, L'Islet et Saint-Roch-des-Aulnaies se sont entendues pour modifier l'article 5 – Coûts des interventions de leurs ententes d'entraide mutuelle, modification qui entrera sous peu en vigueur et dont les municipalités partenaires ont été informées et qu'elles approuvent, s'engageant à la respecter pour les sorties du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière à partir de la caserne de Saint-Roch-des-Aulnaies;

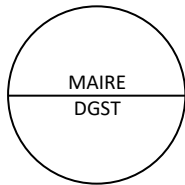
CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de L'Islet ont signé un protocole d'entente d'entraide mutuelle sur le même modèle, basé sur un principe de fourniture collective du service sur ce territoire et demandent à ce que les ententes signées avec Saint-Roch-des-Aulnaies soient applicables lorsque l'entraide aurait été offerte par la caserne située dans cette dernière municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités partenaires ont agréé cette demande et qu'il y a lieu de consigner le tout dans une entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

297-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet accepte, telle que rédigée, l'entente intitulée Annexe 2 à l'entente intermunicipale intervenue le 17 septembre 2007, visant à préciser la tarification qui sera applicable lors d'interventions du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière en entraide mutuelle en vertu des ententes mentionnées au troisième considérant, selon que le service sera rendu à partir de la caserne de Saint-Roch-des-Aulnaies ou de la caserne de La Pocatière.

QUE la Municipalité de L'Islet autorise le maire à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de L'Islet, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.



35. Autorisation de signature – Entente de service avec la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli pour la direction du service incendie

ATTENDU QUE l'actuel directeur incendie de la Municipalité de L'Islet, M. Benoit Thibault, a signifié son intention de se retirer du service incendie de L'Islet d'ici la fin de l'année 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet demande à la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli de partager les services de monsieur François Caron, directeur incendie de Saint-Jean-Port-Joli, afin de palier au départ de M. Thibault;

ATTENDU QUE cette demande vise le volet de la gestion du service incendie;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli engage déjà monsieur Caron à raison de 25 heures par semaine;

ATTENDU QUE le besoin de la Municipalité de L'Islet en termes de gestion du service incendie se traduit par une banque de 10 heures par semaine (pouvant aller jusqu'à 15 heures en certaines circonstances);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli est favorable au partage de ressource humaine commune visant une meilleure efficacité de l'administration municipale;

ATTENDU QUE le partage du directeur incendie de Saint-Jean-Port-Joli pour les deux municipalités doit faire l'objet d'une entente de service signée afin de bien définir les conditions, les rôles et les responsabilités de chacune des municipalités de même que le directeur incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

298-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet est favorable à une entente de service avec la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli visant la gestion du service incendie de L'Islet par le directeur incendie de Saint-Jean-Port-Joli à raison de 10 heures par semaine.

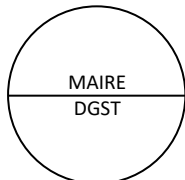
QUE la Municipalité de L'Islet autorise le maire et la directrice générale secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet cette entente de service ainsi que tout autre document relatif à celle-ci.

36. Acceptation – Convention des pompiers 2019-2024

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite adopter la convention de travail des membres du service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

299-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet accepte la convention de travail du service de la sécurité incendie de L'Islet 2019-2024, et ce, comme présenté.



AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES

37. Aucun point.

DONS, COMMANDITES ET SUBVENTIONS

38. Demande d'engagement financier – Campagne *Donnez de l'espoir* – Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique de Chaudière-Appalaches

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande d'engagement financier de la part de la Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique de Chaudière-Appalaches pour la campagne *Donnez de l'espoir*;

ATTENDU QUE la Fondation sollicite la Municipalité pour un don de 384.80 \$, soit 0.10 \$ par habitant. Ce don, ajouté à ceux de toutes les municipalités de la Chaudière-Appalaches, aura un impact significatif pour l'amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens, enfants, adultes et aînés, de la Chaudière-Appalaches qui obtiennent des services de réadaptation en déficience physique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

300-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'octroi d'un engagement financier de l'ordre de 384.80 \$ à la Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique de Chaudière-Appalaches.

SUIVI DU BUDGET, AFFECTATIONS ET APPROBATION DES COMPTES

39. Dépôt des deux états financiers comparatifs – septembre 2021

Les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés.

40. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – septembre 2021

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des déboursés du mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

301-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet approuve la liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation pour un montant total de 204 713.19 \$.

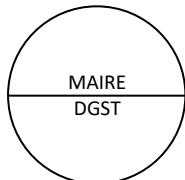
SUJETS AJOUTÉS ET SUIVIS DIVERS

40.1 Mandat de vérification – bandes riveraines

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent les règles d'utilisation et de gestion des bandes riveraines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

302-10-2021 QUE la Municipalité de L'Islet mandate la direction générale afin de vérifier les règles d'utilisation et de gestion des bandes riveraines.



40.2 Suivis des membres du conseil

M. Jean Lacerte mentionne qu'il est content des quatre dernières années. Il souhaite la bienvenue aux futurs membres du conseil. M. Lacerte mentionne également qu'il a déposé un avis de motion, un projet de règlement et l'organigramme daté de janvier 2021 concernant le point 12.

Messieurs Pascal Bernier, Raymond Caron et Jean-Edmond Caouette mentionnent être fiers des dernières années et souhaitent la bienvenue aux nouveaux membres du conseil.

M. Jean-François Pelletier, maire, félicite les personnes qui s'impliquent dans leur communauté en se présentant comme membres du conseil municipal.

QUESTIONS / RÉPONSES

41. Période de questions / réponses

Aucune question n'est posée.

M. Bruno Chouinard remercie les membres du conseil actuel et des membres récemment élus de leur implication dans la vie municipale.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

42. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 21 h 10 avec la proposition de M. Jean Lacerte.

Marie Joannisse, secrétaire-trésorière

Jean-François Pelletier, maire